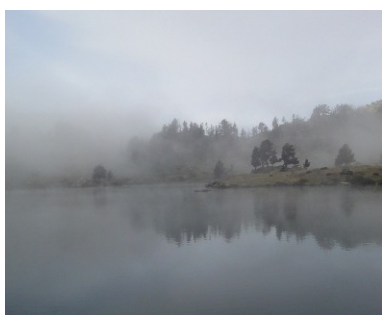


<http://helene.lipietz.net/spip.php?article415>



La transparence pour la vie publique (nouvelle lecture)

- Ma vie de sénatrice - Projets de loi (P JL), propositions de loi (P PL) - Loi relative à la transparence de la vie publique -



Date de mise en ligne : mercredi 18 septembre 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Le 25 juillet, après de nombreux rebondissements, nous examinons en nouvelle lecture la loi sur la transparence de la vie publique après son échec en commission mixte paritaire.

Je vous livre ici mon discours en séance issu du compte-rendu intégral.

Mme Hélène Lipietz. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous en conviendrez avec moi, les rebondissements multiples auxquels nous avons assisté au cours de l'examen des projets de loi relatifs à la transparence lors des trois dernières semaines avaient quelque chose de désolant.

De surcroît, les textes d'une grande complexité s'enchaînent à grande vitesse. Nous avons tous en mémoire les examens marathon du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ou encore, auparavant, de la réforme des modes de scrutin, dans des délais qui confinent souvent à l'absurde.

Par exemple, comment voulez-vous effectuer un travail sérieux lorsque le délai entre le pastillage d'un texte et le dépôt des amendements est inférieur à trois heures ? Quand le pastillage d'un texte non encore déposé officiellement sur le bureau du Sénat puisqu'il n'est pas encore adopté à l'Assemblée nationale est effectué à la hâte ? Lorsque le pastillage change entre le matin lors des travaux de la commission - il s'agit alors, faute de temps, du pastillage de l'Assemblée nationale - et l'après-midi à la suite du dépôt des amendements extérieurs - il s'agit du pastillage de la séance, évidemment différent de celui de l'Assemblée nationale, même pour un texte identique, puisqu'il avait été rejeté en commission le matin même. Ouf !

Tout cela participe probablement de l'objectif de faciliter la tâche de tout le monde, ou alors de nous décourager. Quoi qu'il en soit, nous avons tout de même fait le travail !

Je remercie et félicite, d'abord et avant tout, les services de la commission des lois, nos petites mains gauches, de leur travail. Je remercie et félicite aussi nos propres assistants parlementaires, nos petites mains droites. Que serions-nous sans eux ?

Certes, M. le président de la commission des lois est un chef d'orchestre attentif et bonhomme, qui sait diriger avec diplomatie les multiples registres qui permettent à l'orchestre parlementaire de ne pas virer à la cacophonie, malgré une partition gouvernementale quelque peu défailante. Que l'on soit cuivre ou corde, colorature ou baryton léger, nous avons tous pu faire entendre notre voix. Qu'il en soit remercié, lui aussi.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur. C'est trop d'éloges ! J'en suis confus et j'en rougis !

Mme Hélène Lipietz. Toutefois, on peut légitimement se demander : « Pourquoi un tel tempo endiablé ? Où est l'urgence ? » Comme je l'avais évoqué en première lecture, les problèmes de société, comme la déontologie parlementaire, ont existé de tout temps. Vont-ils disparaître sous l'effet de lois, votées en urgence, dans la précipitation et l'énerverment ? Si la loi avait le pouvoir de rendre meilleur les hommes, depuis Hammourabi ou Moïse, cela se saurait !

La partition gouvernementale est chaotique. Les yeux dans les yeux, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, vous vous disiez prêt à nous accompagner ce mois d'août dans le travail de réécriture de la future loi,

tant l'urgence et la nécessité de recourir à la procédure accélérée étaient établies, selon vous. Mais, sans doute prêtant l'oreille aux couacs législatifs, que je ne rappellerai pas, vous avez tout à coup considéré que l'urgence pour les députés pouvait attendre le mois de septembre. Et j'en suis d'accord !

Je me réjouis d'ailleurs que nos collègues députés aient un mois et demi supplémentaire pour réfléchir à l'incongruité de la pénalisation, émanant d'eux, de la publication des patrimoines, alors même que ceux-ci pourront être publiés depuis l'étranger.

Telle qu'elle est définie aujourd'hui, la consultation des patrimoines est un faux-semblant qui entraînera au moins deux effets pervers.

Le premier est une rupture d'égalité entre les citoyens qui résident sur le territoire et ceux qui résident en dehors du territoire. Je vous proposerai d'ailleurs un amendement pour y remédier.

Le second effet négatif est l'interdiction de travailler pour les journalistes français, qui seront contraints de regarder leurs collègues étrangers publier nos patrimoines et en faire l'analyse, alors qu'eux-mêmes ne pourront pas écrire une seule ligne sur le sujet.

Je sens que nous allons encore chuter dans le classement mondial de la liberté de la presse réalisé chaque année par Reporters sans frontières. Nous sommes aujourd'hui au trente-septième rang, entre l'Espagne et le Salvador, après être tombés à la quarante-quatrième place, derrière le Surinam, en 2010. Avouez que, pour la patrie des droits de l'homme et de la liberté d'expression, c'est un peu triste !

Il reste un dernier amendement que je n'ai pu déposer, faute de temps. Il me tient pourtant à coeur, en cette fin de session exceptionnelle - pardon, extraordinaire, à plus d'un titre d'ailleurs. J'en ai eu l'idée un peu tard, et il ne fait donc pas partie de la liasse des amendements, mais je ne résiste pas à l'envie de vous le présenter. Je ne sais pas si le droit parlementaire vous permettra de le voter, mais je tente ma chance quand même.

Je pense qu'il serait de bon aloi que l'on instaure un contrôle antidopage obligatoire à chaque fin de session extraordinaire, afin de sanctionner d'une suspension d'un texte de loi, ou d'une session en cas de récidive, les sénateurs qui ont eu recours à des substances stimulantes ou illicites...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur. Nous ne buvons que de l'eau, pétillante, certes, mais de l'eau !

Mme Hélène Lipietz. ... pour supporter notre rythme inhumain, sous une chaleur caniculaire,...

M. Gérard Longuet. L'hémicycle est climatisé !

Mme Hélène Lipietz. ... dans une atmosphère parfois orageuse. (M. le rapporteur applaudit.)